|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD.02 |
| Numéro de poste Sysper: | 364935 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Gilles LAROCHE  1er trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Notre unité fait partie de la direction générale de la recherche et de l’innovation de la Commission européenne et constitue une interface entre le monde de la science et l’élaboration des politiques. L’unité RTD.02 fournit des avis scientifiques à la Commission européenne, soutient le fonctionnement du Conseil européen de la recherche pour l’excellence dans la recherche exploratoire; conseille l’Ordre sur les questions relatives à l’éthique et aux valeurs; met en pratique l’éthique et l’intégrité pour garantir l’excellence et la confiance et prépare le terrain pour un écosystème européen de la science au service des politiques.

Le mécanisme de conseil scientifique (SAM), coordonné par l’unité, fournit au collège des commissaires européens des avis scientifiques transparents, de haute qualité, opportuns et indépendants en matière de politique et/ou de législation.

Le [Group of Chief Scientific Advisors (europa.eu)](https://research-and-innovation.ec.europa.eu/strategy/support-policy-making/scientific-support-eu-policies/group-chief-scientific-advisors_en) (GCSA) fait partie de SAM. Il s’agit d’un groupe de sept éminents scientifiques qui élaborent des recommandations politiques sur la base de preuves scientifiques. La collection et la synthèse des preuves scientifiques sont effectuées par le consortium des réseaux académiques [SAPEA](https://sapea.info/).

L’équipe SAM de l’unité RTD.02 recense les domaines prioritaires dans lesquels des avis scientifiques sont nécessaires, en collaboration avec d’autres services de la Commission responsables de l’élaboration des politiques. Nous soutenons le travail de la GCSA, entre autres en rassemblant des connaissances sur le paysage politique, nécessaires pour rendre les recommandations du groupe pertinentes pour la politique de l’UE.

Nous contribuons à la collection et synthèse de données, organisons des réunions d’experts et de parties prenantes, soutenons la rédaction d’avis scientifiques et organisons la communication des travaux de la SAM.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu contribuera à la coordination et à la mise en œuvre efficace des projets du mécanisme de conseil scientifique (SAM) de la Commission européenne en fournissant un soutien au groupe des conseillers scientifiques en chef (GCSA) de la Commission européenne. SAM est chargé de fournir des avis scientifiques de haute qualité, opportuns et indépendants directement au collège des commissaires européens.

L’expert national détaché (END) travaillera donc à l’interface cruciale entre la science et l’élaboration des politiques de l’UE, en soutenant le développement d’avis scientifiques à politiques sur des sujets complexes et très pertinents pour les citoyens européens, tels que l’intelligence artificielle, la géo-ingénierie et la mise en œuvre de l’approche « Une seule santé ».

L’END contribuera à l’ensemble du processus d’élaboration des avis scientifiques, depuis la portée des questions à adresser jusqu’aux rapports finaux et à la sensibilisation. Il s’agit notamment de contribuer à la conception et à la préparation de rapports, de rechercher, de vérifier et de synthétiser des données, d’effectuer des analyses, de préparer des notes d’information et des discours, de parler en public, de rendre compte des réunions et d’autres activités déterminantes pour l’élaboration des politiques et la définition des options au niveau de l’UE.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications pour les dossiers qu’il a eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée dans la Commission, ni sur des cas directement adjacents.

En aucun cas, l’END ne représentera la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou négocierait au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu doit être une personne expérimentée capable de démontrer de très bonnes compétences analytiques pour porter des jugements judicieux sur l’état actuel des politiques et programmes pertinents. Excellentes compétences rédactionnelles; d’excellentes compétences organisationnelles et interpersonnelles et la capacité de travailler en équipe compléteront le profil.

Une bonne maîtrise de l’anglais est essentielle; toute autre langue serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)